**TEXTE DE SPÉCIFICATION :**

**GAZON / GRAVIER PLAQUES PLASTIQUES COPRO HOMOLOGUÉ**

**Classe d'utilisation B**

**Utilisation et matériau :** le parking, l'allée, le chemin ou la voie d’accès des services d’incendie seront réalisés en dalles de gazon pour créer une surface perméable et praticable.

Les dalles de gazon sont fabriquées en PEHD (polyéthylène à haute densité) 100 % recyclé et ont une dimension de 50 x 50 cm et une hauteur d'au moins 50 mm, pour permettre une installation rapide.

La structure est constituée de cellules en nid d'abeille d'un diamètre de 60 mm, qui présentent une surface ouverte de plus de 90 % dans leur partie supérieure et sont pourvues d'un système de fixation intégré à la fois facile à assembler et esthétiquement beau. Elles sont munies de broches d'ancrage de 20 mm dans leur partie inférieure pour éviter tout déplacement. Les dalles de gazon sont équipées en standard de joints de dilatation internes et d'une surface antidérapante.

Les dalles de gazon sont disponibles en 2 couleurs : noir ou vert.

Chaque dalle de gazon est homologuée par le Copro et satisfait aux exigences des normes PTV 828 et SB250. Chaque dalle de gazon porte la mention « Copro 674/28 », l’indication du type, le logo de recyclage et « PEHD ». La résistance à la compression sur un panneau non rempli doit être d'au moins 105 tonnes/m² avec une résistance à la traction d'au moins 1 kN/m. Les dalles ont un poids de 1,2 kg et résistent aux UV et au gel.

**Dessin :**